



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Territoires de l'Action Sociale

Service Coordination des Territoires

Affaire suivie par : E. Martinez
Poste: 01 39 07 84 38

2011-CG-4-3203

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE AVEC LA VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Politique sectorielle | Action Sociale |
| Secteur d'intervention | RMI |
| Programme | Politique de la Ville |
| Données financières | CG 2010 |
| Montant actualisé : | 2 530 000 € |
| Montant déjà engagé | 183 580 € |
| Montant disponible : | 2 346 420 € |
| Montant réservé pour ce rapport : | 220 814 € |

Par délibération en date du 16 avril 2010, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe de la poursuite du dispositif « Contrat Social de Territoire » à compter de l'année 2010 tout en l'adaptant.

Cet outil de politique sociale a été mis en place en 2008 suite à la délibération du 19 Octobre 2007 du Conseil Général. Il est destiné aux communes qui avaient été inscrites au dispositif GPV et par ailleurs reconnues par le département pour bénéficier d'une aide supplémentaire de la collectivité afin de prendre en compte les difficultés des populations dans ces villes au regard des ressources dont elles disposent.

Le principe de ce dispositif partenarial porte sur des actions visant à répondre aux orientations prioritaires définies par le Département, dans le cadre de sa politique de développement économique et social afin d'améliorer la déclinaison des compétences départementales notamment en matière d'insertion et de prévention sur ces territoires les plus fragilisés et d'adapter la réponse sociale sur les territoires.

Au vu du bilan réalisé après la mise en œuvre de ce dispositif en 2008 et 2009, les évolutions décidées par l'Assemblée Départementale dans sa séance du 16 avril 2010 concernaient :

- le recentrage sur les deux axes prioritaires de la collectivité départementale que sont l'insertion des jeunes et la politique de la ville
- la fixation du montant de la participation au niveau de 35 € par habitant ZUS et par an.

Par ailleurs les autres principes du dispositif restaient inchangés : les communes concernées (Chanteloup-les-Vignes, La Verrière, Mantes-la-Jolie, Trappes), le critère du nombre d'habitant ZUS (dernière source INSEE connue à ce jour soit 2006), taux de participation maximum de 50 % aux montant des actions engagées.

L'Assemblée Départementale a également arrêté lors de cette séance le montant maximum des crédits à attribuer correspondant aux actions présentées dans le cadre du contrat social de territoire pour chaque commune.

En ce qui concerne Chanteloup-les-Vignes, le montant maximum de la participation annuelle à partir de l'année 2010 s'élevait à 227 955 € pour une population ZUS de 6 513 habitants (base 2006).

Ce dispositif a été reconduit en 2011.

En fonction de ces données et au vu des éléments de diagnostic apportés par les communes ainsi que de l'évaluation des actions menées les années précédentes dans le cadre des contrats, le travail partenarial entre les services du département et les élus municipaux a été poursuivi et approfondi.

Je suis en mesure de vous présenter ce jour, les actions concernant la commune de Chanteloup-les-Vignes pour 2011.

En réponse aux axes prioritaires décrits ci-dessus, le contrat social de territoire de cette commune est construit comme suit :

Axe 1 : Insertion professionnelle et sociale des jeunes et des adolescents :

Fiche action 1 : Le repaire des contraires

Fiche action 2 : Soutien au coach de public en rupture

Fiche action 3 : Chantier éducatif de l'ACVL

Fiche action 4 : 2 roues pour une insertion

Fiche action 5 : Chantier éducatif à visée d'insertion

Fiche action 6 : Soutien aux parcours

Fiche action 7 : Prévention par le sport et les loisirs

Fiche action 8 : Suivi éducatif des jeunes à risques inscrits au club USCV

Fiche action 9: Lever les freins psychologiques et les problèmes de comportement chez les jeunes.

Axe 2 : Accompagnement du renouvellement urbain

Fiche action 10 : Développement de l'éco citoyenneté : éducation à l'environnement

Fiche action 11 : Développement de l'éco citoyenneté : semaine du développement durable

Fiche action 12 : Développement de l'éco citoyenneté : accompagnement des habitants au renouvellement urbain

L'ensemble des actions s'élève à 510 906 € dont : 220 814 € financés par le Département, soit un taux de participation de 43 % (cf. synthèse financière en annexe).

Je précise que cette commune a reçu au titre de ce dispositif les participations financières suivantes :

| Année | 2008 | 2009 | 2010 |
|------------|-----------|-----------|-----------|
| Subvention | 280 447 € | 233 996 € | 193 282 € |

En conséquence, si cette proposition vous agréee, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :